



## Cofidis et huissier de Bordeaux

Par **philippe44**, le **08/04/2014** à **17:01**

Bonjour a tous

Je vous explique mon cas nous avons fait deux crédits chez Cofidis l'un je ne rappelle plus de la date et l'autre en 2009

En 2009 ma femme a fait un avc Nous avons payer les crédits jusqu'en 09/2009 le temps que les assurances

ce mette en place. Nous avons été obliger de déposer un dossier de surendettement qui a été juger recevable. Ce que nous savions pas c'est que l'assurance ne prenais qu'un seul dossier.

Sans relance de cette société, jusqu'à ce jour. Quatre ans et demi sont passés et là il me réclame

par voie d'huissier de Bordeaux alors que j'habite à Nantes

la somme complète es que c'est légale

J'ai donc écrit à l'huissier il n'y a pas de titre exécutoire d'après ces dires. N'y a-t-il pas un délai de forclusion

Pourriez-vous me donner une réponse merci d'avance

Cordialement

Philippe